

**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.4/2004/G/21
15 mars 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Soixantième session
Point 8 de l'ordre du jour

**QUESTION DE LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME DANS LES
TERRITOIRES ARABES OCCUPÉS, Y COMPRIS LA PALESTINE**

Lettre datée du 8 mars 2004, adressée au Haut-Commissaire des Nations Unies
aux droits de l'homme par intérim par l'Observateur permanent de la Palestine
auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

Les forces d'occupation israéliennes poursuivent les violentes et meurtrières campagnes militaires qu'elles ont engagées dans les territoires occupés, y compris à Jérusalem-Est.

Hier, dimanche 7 mars, elles ont perpétré un nouveau massacre au centre de Gaza. Quinze Palestiniens ont été tués, dont plusieurs enfants (Yousef Abdoullah Younis, âgé de 7 ans, Mohammed Ali Bedawi, 15 ans et Amer Abou Zuraiq, 12 ans) et 85 autres blessés, dont 15 grièvement, lors d'une incursion sanglante dans les camps de réfugiés déshérités et densément peuplés de Nusseirat et de Bureij.

Des dizaines de chars et de véhicules blindés israéliens, protégés par des hélicoptères de type Apache, ont pris d'assaut les deux camps de réfugiés et ouvert massivement le feu sur la population et sur les habitations, causant la mort de civils palestiniens, et notamment d'enfants.

Ces massacres auxquels se livrent le Gouvernement israélien et les forces d'occupation israéliennes contre le peuple palestinien sont tout aussi sauvages et cruels que les massacres de Sabra et Chatila, de Qibya, Khan Younis et Nahalin.

Quels que soient la ville ou le camp de réfugiés, les incursions israéliennes se déroulent de la même manière: les forces d'occupation tirent au hasard et tuent des civils innocents, elles détruisent intentionnellement les infrastructures d'approvisionnement en eau et en électricité et le réseau téléphonique, s'emparent des maisons de civils, causent des dégâts importants à leurs biens, tirent sur des ambulances et privent les blessés de soins médicaux.

D'après la Société du Croissant-Rouge palestinienne, au cours du seul mois de février, les forces d'occupation israéliennes ont tué au moins 55 Palestiniens et en ont blessé 437 autres dans les territoires occupés.

De plus, la semaine dernière, en violation du droit international, qui interdit formellement les exécutions extrajudiciaires, et plus précisément des quatre Conventions de Genève en vertu desquelles les personnes vivant sous occupation sont des personnes protégées et en violation flagrante du droit international humanitaire et des droits de l'homme, Israël a exécuté sommairement 7 Palestiniens, dont un garçon de 10 ans, dans la ville de Gaza.

En trois ans, les exécutions extrajudiciaires ont coûté la vie à au moins 150 Palestiniens, dont 110 étaient de simples passants.

Malgré les efforts déployés par les Palestiniens pour parvenir à une solution pacifique, Israël, persistant dans ses pratiques criminelles, assassine des Palestiniens innocents, abat des enfants à la mitrailleuse jusque dans les cours d'école, boucle les territoires palestiniens occupés, resserre son étau autour de la Cisjordanie et de la bande de Gaza, assiège le quartier général de Yasser Arafat à Ramallah, renforce les barrages routiers et les postes de contrôle, restreignant ainsi drastiquement la circulation des personnes et des marchandises sur l'ensemble des territoires palestiniens occupés, intensifie ses campagnes d'arrestation de Palestiniens, détruit leurs maisons et leurs biens et annexe leurs terres par la force.

Il est évident que les autorités d'occupation israéliennes intensifient sciemment et délibérément ces attaques contre la population palestinienne, dans le but de rendre explosive la situation sur le terrain dans les territoires palestiniens occupés. Jour après jour, le comportement des forces d'occupation, qui tuent et blessent des civils, continuent à confisquer des terres, détruisent des biens et construisent le mur, vise de toute évidence à aggraver la situation, à exacerber les tensions et à réduire à néant toute tentative de restaurer le calme et de relancer le processus de paix.

Israël doit être tenu responsable de tous ces crimes de guerre, actes de terrorisme d'État et violations systématiques des droits de l'homme perpétrés à l'encontre du peuple palestinien, dont les auteurs doivent être traduits en justice.

Compte tenu de ce qui précède, nous demandons à nouveau instamment, et par votre truchement, à la communauté internationale, d'intervenir pour mettre fin aux massacres incessants de civils palestiniens perpétrés par Israël et faire lever le siège du quartier général de M. Arafat.

Je vous serais obligé de bien vouloir distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de la soixantième session de la Commission des droits de l'homme, au titre du point 8 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Observateur permanent
(Signé) Nabil **RAMLAWI**
